



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N° 02 – SAISON 2019/2020 (Consultation par mail)

Réunion du :	18/07/2019
Président :	M. TESSIER Yannick
Présent(s) :	M. CHARBONNIER Jacques M. PAUVERT Frédéric, M. PHILIPPEAU Dominique, M. BAILLOUX Patrice, M. DEVID Serge, M. QUIGNON Jacques, M. SALMON Eric

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des RG FFF et LFPL.

1. Dossier transmis par la Commission départementale d'appel

La commission prend connaissance de la décision de la commission départementale d'appel à savoir :

Confirmation du tableau d'accession et de rétrogradation validé par le comité de direction du district 49, et publié le 25 juin 2019 sur le site internet du district, et précisant la non-accession de l'équipe E/Angers MAFCA-CAF 1 (division 5 / groupe G).

2. Championnat saison 2019-2020

La commission prend connaissance du maintien de l'équipe de **St Hilaire Vihiers AS en R3**.

En conséquence, le nombre d'équipes rétrogradées de R3 en D1 est de 2. La commission reprend le tableau général des accessions et rétrogradations et complète chaque division de l'équipe manquante après accord des clubs.

➔ 1^{ère} Division

Après sollicitation et accord du club, **Saumur OFC 3** remplace **St Hilaire Vihiers AS**.

La commission finalise ensuite les groupes de première division pour validation par le Bureau du Comité de direction du District avant diffusion.

➔ 2^{ème} Division

Après sollicitation et accord du club, **Andrezé Jub Jallais FC 2** remplace **Saumur OFC 3**.

La commission finalise ensuite les groupes de deuxième division pour validation par le Bureau du Comité de direction du District avant diffusion.

➔ 3ème Division

Après sollicitation et accord du club, **Liré Drain O 2** remplace **Andrezé Jub Jallais FC 2**.

La commission finalise ensuite les groupes de troisième division pour validation par le Bureau du Comité de direction du District avant diffusion.

➔ 4ème division

Après sollicitation et accord du club, **Mazé US 2** remplace l'équipe manquante : place qui était en attente du résultat des procédures en cours (Voir PV N°1).

Après sollicitation et accord du club, **St Jean St Lambert 2** remplace **Liré Drain O 2**.

Cantenay Epinard US 3, d'abord sollicité a décliné son maintien en D4.

La commission prépare et finalise également les groupes de quatrième division pour validation par le Comité de direction du District avant diffusion.

3. Prochaine(s) réunion(s)

Jeudi 8 août 2019

Le Président	Le Secrétaire de Séance
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER

